



Villariès

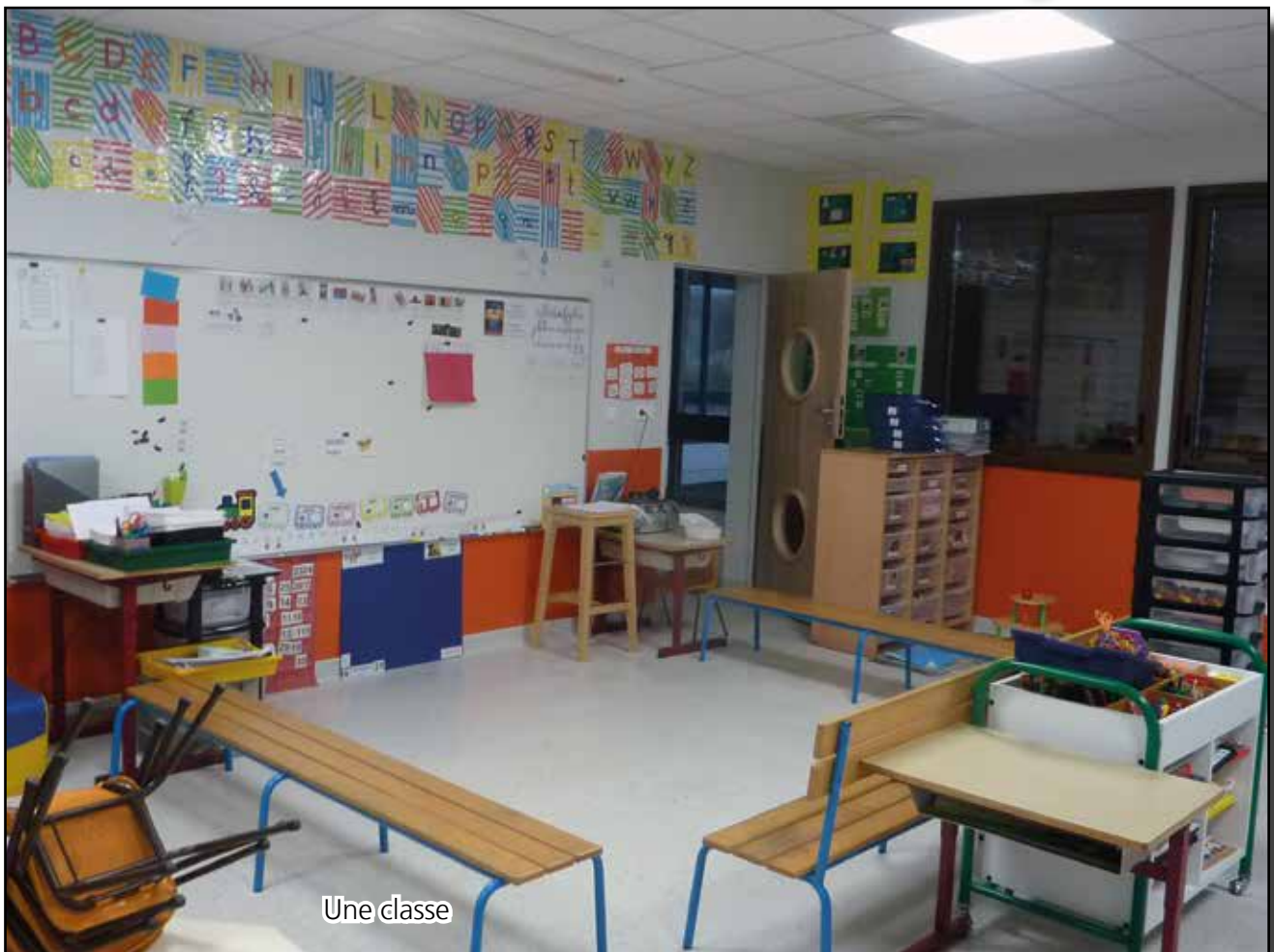
N°14

MARS 2022



Le nouveau groupe scolaire

Bulletin infos



Une classe

Sommaire

Noël à Villariès	2
Le Mot du Maire	3
La Vie des Écoles.....	4
La Vie de la Commune.....	6
Les Finances Communales.....	8
La Vie de la Commune (suite).....	13
Animations	21
Infos pratiques - État Civil	22
Associations.....	28

Magazine édité par
la Mairie de Villariès
Tél. : 05 61 84 98 90

Directeur de la publication :

Léandre ROUMAGNAC, Maire

Responsables de la rédaction et crédits photos :

Léandre ROUMAGNAC
Jean-François LOZANO
Monique HEITZ
Sébastien BOISSIÈRE
Amandine CASSAGNE
Laurent COURRIER
Marie-Ange MERLY

Impression :

Evoluprint
10 Rue Du Parc
31150 Bruguères

NOËL À VILLARIÈS

Le Père Noël est venu le samedi 11 décembre à Villariès ; il a fait le tour du village avec une chouette Méhari bien décorée ; il a distribué chocolat et bonbons à tous les petits enfants sages et leur a promis de revenir l'année prochaine !



Le mot du Maire

Chères Villariessoises et chers Villariessois,



Un virus appelé COVID 19 est venu bousculer notre quotidien ; il va peut-être nous faire réfléchir sur les priorités à mettre en place dans notre vie de tous les jours.

Nous avons été contraints durant l'année 2020 et la moitié de l'année 2021, d'annuler toutes nos manifestations (fête locale, vide grenier, marché gourmand...). Espérons que cette nouvelle année puisse nous faire retrouver ces liens sociaux, indispensables à notre vie en communauté.

Je souhaite remercier la population qui, dans une large majorité respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen ; continuer à prendre soin de vous, préserver sa santé est indispensable.

En terme de travaux structurants, la construction du bâtiment ALAÉ, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, et le groupe scolaire, sous maîtrise d'ouvrage communale, a débuté au mois de novembre 2020 et a duré 14 mois. Ces 14 mois de gêne pour tout le monde nous auront permis de réaliser ces bâtiments dans une volonté de développement durable ; en effet, tous les murs ainsi que toute la charpente sont composés dans leur totalité en bois, le chauffage sera assuré par une chaufferie bois.

La composition fonctionnelle du bâtiment permettra aux deux équipements ALAÉ et École, d'être servis par la même entrée afin de faciliter l'arrivée des enfants, qu'elle qu'en soit l'heure.

Vous découvrirez au fil de votre lecture d'autres actions que nous avons réalisées pendant l'année 2021.

- La chaufferie bois qui permettra par la suite de mettre en place un réseau de chaleur pour alimenter nos bâtiments communaux ;
- La remise en état des chemins communaux.

Je tiens à remercier les élus, le personnel municipal, les associations ainsi que les bénévoles de la bibliothèque qui œuvrent pour le bien-être de tous.

Votre Maire,

Léandre ROUMAGNAC

LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Effectifs de l'année scolaire 2021/2022

186 élèves sont scolarisés cette année dans les trois écoles du RPI.

À Villariès, l'école maternelle «les Coquelicots» accueille **73** enfants :

- Mme Adeline Jeanjean, accompagnée d'Estelle Lagarrigue (ATSEM) : 25 Petite et Moyenne Section,
- Mme Laure Parada, accompagnée de Laura Giscard (ATSEM) : 26 Petite et Moyenne Section,
- Mme Élodie Calvet (directrice), accompagnée de Jessica Frutuoso (ATSEM) : 22 Grande Section.

L'école élémentaire de Bazus accueille **62** enfants dans les classes de :

- Mme Pauline Rolland (directrice) : 13 CP et 7 CE1,
- Mme Carine Derbias : 10 CE1 et 11 CE2,
- Mme Anne-Laure Ynglada : 11 CE2 et 10 CM1.

Et enfin l'école élémentaire de Gargas compte **51** enfants pour les classes de :

- Mme Sophie Hesse (directrice) : 23 CM1,
- Mme Monique Fernandez : 28 CM2.

Accueil des nouveaux élèves sur le RPI

Dans les trois écoles du RPI, une même procédure d'accueil est mise en place ; les mairies étant souvent le premier contact des familles, elles donnent un maximum d'informations notamment sur le fonctionnement du RPI. Relayées par les directrices lorsqu'elles reçoivent les familles, ces dernières prennent alors le temps de faire visiter l'école et de répondre à toutes les questions des parents et des enfants. Ensuite l'intégration se fait en toute sérénité.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE

Pour les enfants nés en 2019, les inscriptions en Mairie auront lieu du **7 au 18 mars 2022**.

Les parents devront se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Un rendez-vous avec la Directrice de l'école leur sera fixé.

BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2021 s'achève et la crise sanitaire a singulièrement compliqué l'accueil et les activités de l'école. Cependant, chacun a fait les efforts nécessaires pour que les enfants soient aussi peu pénalisés que possible.

Favoriser la qualité d'accueil des élèves

Une matinée portes ouvertes a été organisée le samedi 19 juin en présence des trois enseignantes afin d'accueillir les enfants de **petite section**.

Afin de mieux préparer le passage des élèves au CP à Bazus, une correspondance a été mise en place pour répondre aux questions des élèves et le padlet a été mis en place l'année précédente pour les parents des futurs CP.

Les **Grande Section** ne pouvant pas venir sur temps scolaire car le brassage était interdit, des « portes ouvertes » ont été organisées le 30 juin en fin de journée, en présence de l'enseignante de GS et de l'enseignante de CP.

Préserver la sécurité

Afin de prévenir les risques, des exercices sont régulièrement effectués dans les écoles du RPI.

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie a été effectué en septembre dans les trois écoles.

Un exercice « **attentat-intrusion** » a été effectué le mercredi 13 octobre 2021 sur l'ensemble des écoles du RPI. Cet exercice a été préparé en amont avec les enfants, afin qu'ils aient les bons réflexes, sans pour autant créer de situation anxiogène lors de la simulation. Il a été présenté aux plus jeunes comme un cache-cache, et un dialogue a été effectué avec les élèves avant et après l'exercice.

Projets pédagogiques et associatifs

En 2021, comme l'année précédente, les contraintes sanitaires ont contraint à des annulations.

En juin, les traditionnelles fêtes de fin d'année scolaire, communes aux trois écoles, n'ont pas pu être organisées et les deux premières séances d'**École au Cinéma** ont été annulées.

Heureusement, le vendredi 25 juin, les 3 classes de l'école maternelle ont pu aller voir le film « Loups tendres et loufoques » au cinéma Méliès de Castelmaurou.

Les sorties découverte

La balade du printemps n'a pas pu se faire. Mais une balade de l'été l'a remplacée le vendredi 2 juillet. La balade de l'automne a eu lieu en novembre pour les 3 classes de maternelle. Chacune de ces sorties permet une exploitation pédagogique et des apprentissages.

Projet chorale

Tous les mercredis matin, les 3 classes de la maternelle se réunissent dans le cadre d'un projet chorale avec pour chef d'orchestre Mme Laure Parada.

Projet cirque

Une intervenante est venue en décembre présenter son spectacle de cirque pour la plus grande joie des enfants.

Un projet cirque mené avec elle de mai à juin prochains amènera à la présentation d'un spectacle par les enfants auquel les familles seront conviées.

Les parents d'élèves et la Mairie soutiennent les actions de l'école

Actions associatives

Vente de chocolats, de sapins, de bulbes, tournée des croissants, ou tenue d'une bourse aux jouets, les écoles remercient une fois encore l'engagement du groupement des parents dans des projets associatifs qui viennent en soutien aux actions de l'école.

Action municipale

Lors du dernier conseil d'école, l'équipe enseignante de Villariès a remercié la mairie pour le recrutement de la troisième ATSEM, ainsi que pour les concertations permettant de l'inclure dans l'avancée des travaux de la nouvelle école.

UNE ANNÉE À L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE DE VILLARIÈS

L'équipe d'animation LE&C GS de l'ALAÉ a proposé des programmes riches et variés pour répondre aux besoins de tous les enfants. Tout au long de l'année les activités et les projets se sont enchaînés. Des animations sportives : du Hip Hop, du patin, du cirque, des jeux collectifs et des jeux coopératifs. Des ateliers culturels : du théâtre d'ombres, un atelier BD, de l'origami, des créations manuelles, un jeu d'arcade et des jeux de société. Et pleins d'événements pour rythmer l'année : la semaine pour apprivoiser les écrans, le carnaval, les défis parents et le goûter de fin d'année.

Cet été, les accueils de loisirs de la communauté de communes des coteaux du Girou se sont établis au cœur du village pour 2 journées découvertes sur le thème des joutes chevaleresques. Guy, animateur sportif et Khélian animateur vacataire, sont venus pour faire vivre deux journées épiques aux enfants de 6 à 11 ans du territoire.

C'est dans une ambiance dynamique que les enfants ont été accueillis pour la rentrée. Des activités et des intervenants variés. En pèle mêle : de la danse, des ateliers manuels, des jeux coopératifs, du théâtre d'ombres, la malle Gimétou et des grands jeux. Et déjà des événements : la journée halloween, le goûter de Noël, et bientôt, les nouveaux locaux !

Le mois de décembre est, traditionnellement le mois de la fraternité. Pleins d'actions à partager avec les enfants et les parents : des créations de cartes de vœux pour les sans-abri, des créations artistiques et des jeux coopératifs pour comprendre le sens du mot « fraternité », une collecte de vêtements et produits d'hygiène au bénéfice d'une association. Nous installerons aussi l'arbre à vœux à l'accueil de l'ALAÉ : l'occasion de se souhaiter le meilleur entre copains, amis, voisins, collègues...

L'année 2021 nous a marqués de son empreinte COVID-19. Afin de s'échapper de ce climat parfois anxiogène, nous allons multiplier les événements festifs avec les enfants. Une fois par mois place à la découverte ! Nous imaginerons de nouvelles activités inconnues des enfants. Et à chaque période, une journée de fête.

N'hésitez pas à nous suivre sur Facebook pour connaître les actualités!

Scannez ce code avec votre smartphone afin d'y accéder directement.



LE TRÈS HAUT DÉBIT INTERNET PAR LA FIBRE OPTIQUE

L'accès au Très Haut Débit est un enjeu majeur pour les habitants et les entreprises de la Haute-Garonne. Haute-Garonne Numérique regroupe le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, les Communautés d'Agglomération Le Muretain, le SICOVAL et 15 Communautés de communes. Le déploiement de la fibre optique a été confié au groupe Altitude Infrastructure dans le cadre d'une délégation de service public.

Fin septembre, les travaux de voirie et de réseaux ont débuté pour que le réseau Très Haut Débit soit disponible à Villariès.

À partir du 2^{ème} semestre 2022 (mi-mai pour les quartiers Pinel, En Gani, La Corne car raccordés à Bazus), la commercialisation des offres des opérateurs internet débutera ; vous avez peut-être déjà été contacté par votre fournisseur d'accès Internet à cet égard, si vous êtes actuellement abonné.

Nous faisons appel à votre vigilance car des campagnes de démarchage commercial peuvent être agressives et frauduleuses, alors que le raccordement de votre domicile au Très Haut Débit ne peut être qu'une démarche volontaire à votre initiative.

Vous n'avez aucune obligation de changer de forfait Internet pour passer à la Fibre Optique si vous ne le souhaitez pas. Si vous ne disposez pas d'accès à Internet à votre domicile, vous n'avez pas non plus l'obligation de souscrire une telle offre. Par contre, si vous souhaitez bénéficier d'un accès Internet au Très Haut Débit par la Fibre Optique, vous pouvez conserver votre fournisseur d'accès et n'êtes pas obligés d'en changer.

Afin de raccorder votre logement à la Fibre Optique, vous devez contacter le fournisseur d'accès à internet de votre choix et souscrire un abonnement (vous pouvez consulter la liste des fournisseurs d'accès à internet présents sur la commune sur le site internet de Fibre 31). Une fois cette démarche effectuée, votre fournisseur d'accès vous proposera une date afin qu'un technicien se déplace chez vous pour procéder au raccordement.

En détail :

- 1. J'ai testé mon éligibilité sur Fibre31.fr : je suis éligible à la fibre optique, j'ai contracté un abonnement avec mon fournisseur d'accès à internet pour raccorder mon logement.**

Celui-ci va mandater un technicien pour effectuer le raccordement de mon logement au réseau.

- 2. Je bénéficie déjà d'une connexion internet ou simplement le téléphone.**

J'identifie le chemin emprunté par le câble téléphonique à l'extérieur et à l'intérieur de mon logement.

• **Le câble téléphonique arrive en souterrain depuis la rue jusqu'à mon logement, je dois vérifier qu'il y a de la place dans le fourreau pour ajouter le nouveau câble de fibre optique.** S'il n'y a plus



HAUTE-GARONNE
NUMÉRIQUE



de place, **je devrai engager les travaux nécessaires pour permettre son passage. Les travaux seront à ma charge jusqu'en limite de ma propriété** (aucune autre dépense ne peut vous être imputée, en plus de votre forfait d'accès à internet, car le déploiement est financé par Haute-Garonne Numérique sur le domaine public).

• **Le câble téléphonique arrive en aérien depuis la rue jusqu'à mon logement.**

Je dois vérifier l'accès au réseau et élaguer la végétation qui pourrait compliquer l'installation du nouveau câble de fibre optique aux côtés du câble téléphonique existant.

- 3. Le jour du rendez-vous, j'indique au technicien l'installation du cuivre** et échange avec lui sur l'installation de ma box et mes usages qui nécessitent une connexion internet.

- 4. Le technicien procède au raccordement en tirant le câble depuis le Point de Branchement Optique** situé sur le domaine public jusqu'à mon logement et ma box internet.

Si vous êtes **locataire** de votre domicile, vous devez demander à votre propriétaire le droit d'entamer des démarches de raccordement. Vous devez notifier le propriétaire par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Le courrier doit contenir une description détaillée des travaux envisagés accompagnée d'un plan ou d'un schéma. Une fois l'accord de votre propriétaire, vous pourrez suivre la procédure ci-dessus afin de souscrire un abonnement.

Le raccordement à l'intérieur de votre logement :

Dans les logements non équipés de coffret de communication, le technicien en charge de votre raccordement procédera à l'installation du boîtier optique dans la pièce de vie, à proximité d'une prise électrique, en fonction de votre installation domestique.

Ce boîtier se compose de deux équipements : un Dispositif de Terminaison Intérieure Optique (DTIO) et un « Optical Network Terminal » (ONT) dont le but est de convertir le signal optique en signal électrique.

Dans les logements neufs ou réhabilités, équipés de coffret de communication, le technicien procédera à l'installation de ces deux mêmes équipements dans le coffret de communication prévu à cet effet.

Que vous soyez un particulier ou une entreprise, propriétaire ou locataire, vous trouverez toutes les réponses à vos questions sur le site internet **www.fibre31.fr**.

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES SUR LA COMMUNE : DICRIM et PCS : Késako ?

LE DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Ce document, réalisé par l'équipe municipale et le maire, a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis.

Il comprend de manière générale la description des risques et de leurs conséquences prévisibles, les événements et accidents significatifs survenus dans la commune, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Ce livret est joint à ce magazine afin d'informer le plus largement les habitants.



Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Divers accidents, dont notamment l'explosion de l'usine AZF de Toulouse le 11 septembre 2001, ont amené le législateur à mieux considérer certains risques et la gestion de situations de crise.

Le **plan communal de sauvegarde** (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires...) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

COMMUNICATION COMMUNALE

Villariès renforce la communication et le lien social

La commune de Villariès renforce ses moyens pour communiquer avec la population.

Accessible en téléchargement gratuit, **PanneauPocket** est une application qui ne nécessite **ni création de compte ni envoi de données personnelles**.

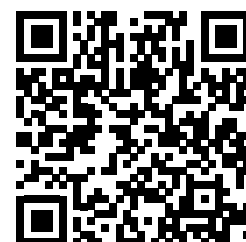
Depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants peuvent être désormais connectés en direct à l'actualité de la commune : arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures de réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations... et même la venue du Père Noël !

Si vous ne l'avez pas encore fait, téléchargez l'application sur votre magasin d'application (PlayStore, AppStore...) puis installez-la. Ensuite, cherchez Villariès et cliquez sur le ♥ à droite pour le mettre en favori et recevoir les notifications.

Actuellement, 242 smartphones ont déjà mis Villariès en favori.

Les annonces sont aussi accessibles directement depuis un navigateur internet à l'adresse

<https://app.panneaupocket.com/ville/637407500-villaries-31380>
mais sans possibilité de recevoir de notification.



Scannez ce code avec votre smartphone afin d'y accéder directement.

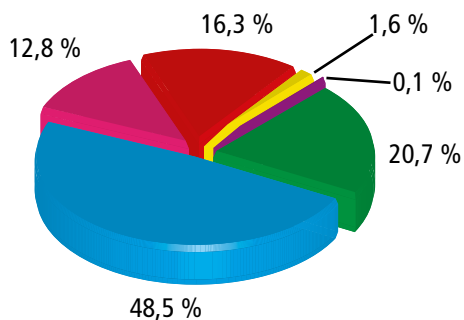
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif, c'est le bilan de l'année N-1.

Il est divisé en 2 grandes sections réparties en Recettes et en Dépenses :

- la section **Fonctionnement**,
- la section **Investissement**.

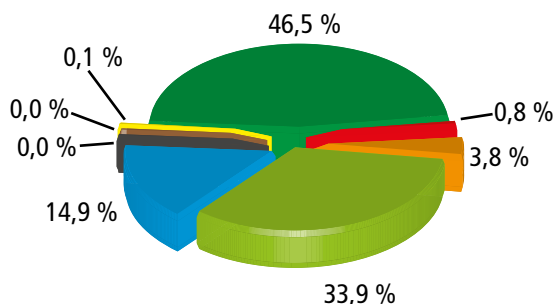
FONCTIONNEMENT : DÉPENSES



■ 011 Charges à caractère général	107 803,38 €
■ 012 Charges de personnel et frais assimilés	252 280,00 €
■ 014 Atténuations de produits	66 587,00 €
■ 65 Autres charges de gestion courante	84 531,94 €
■ 66 Charges financières	8 127,66 €
■ 67 Charges exceptionnelles	735,00 €
TOTAL DÉPENSES	520 064,98 €

La section Dépenses de Fonctionnement désigne les dépenses liées au fonctionnement de la collectivité (frais de rémunération du personnel, dépenses d'entretien et de fournitures, achats et charges externes, intérêts des emprunts, subventions versées...).

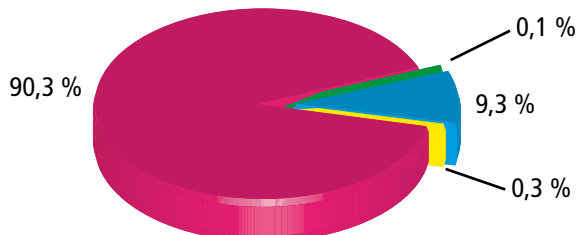
FONCTIONNEMENT : RECETTES



■ 013 Atténuations de charges	8 942,49 €
■ 70 Produits des services, domaine et ventes diverses	40 486,28 €
■ 73 Impôts et taxes	359 684,00 €
■ 74 Dotations, subventions et participations	158 377,93 €
■ 75 Autres produits de gestion courante	1,38 €
■ 76 Produits financiers	1,41 €
■ 77 Produits exceptionnels	581,40 €
■ 002 Excédent de fonctionnement reporté	492 952,98 €
TOTAL RECETTES	1 061 027,87 €

La section Recettes de Fonctionnement comprend l'ensemble des sommes versées à la collectivité par diverses entités (impôts et taxes, recettes fiscales indirectes, dotations versées par l'Etat, recettes de vente ou d'exploitation des domaines, revenus de placements financiers...).

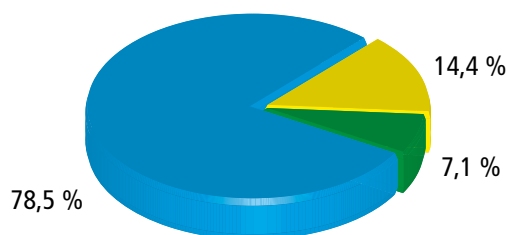
INVESTISSEMENT : DÉPENSES (vue d'ensemble par chapitre)



■ 16 Emprunts et dettes assimilés	38 542,69 €
■ 20 Immobilisations incorporelles	1 110,00 €
■ 21 Immobilisations incorporelles	372 298,15 €
■ 26 Participations et créances ratt. à des particip.	400,00 €
TOTAL DÉPENSES	412 350,84 €

La section Dépenses d'Investissement regroupe l'ensemble des opérations qui vont modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés, montant du remboursement en capital des emprunts...).

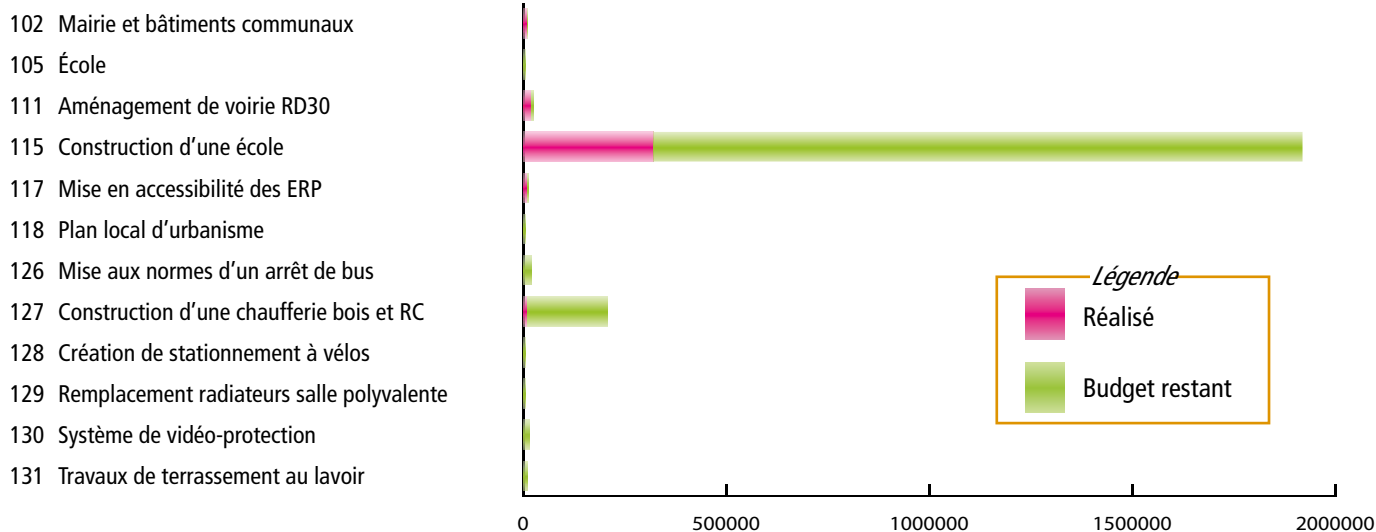
INVESTISSEMENT : RECETTES (vue d'ensemble par chapitre)



■ 10 Dotations, fonds divers et réserves	120 163,39 €
■ 13 Subventions d'investissement reçues	59 274,82 €
■ 001 Excédent d'investissement reporté	654 278,03 €
TOTAL RECETTES	833 716,24 €

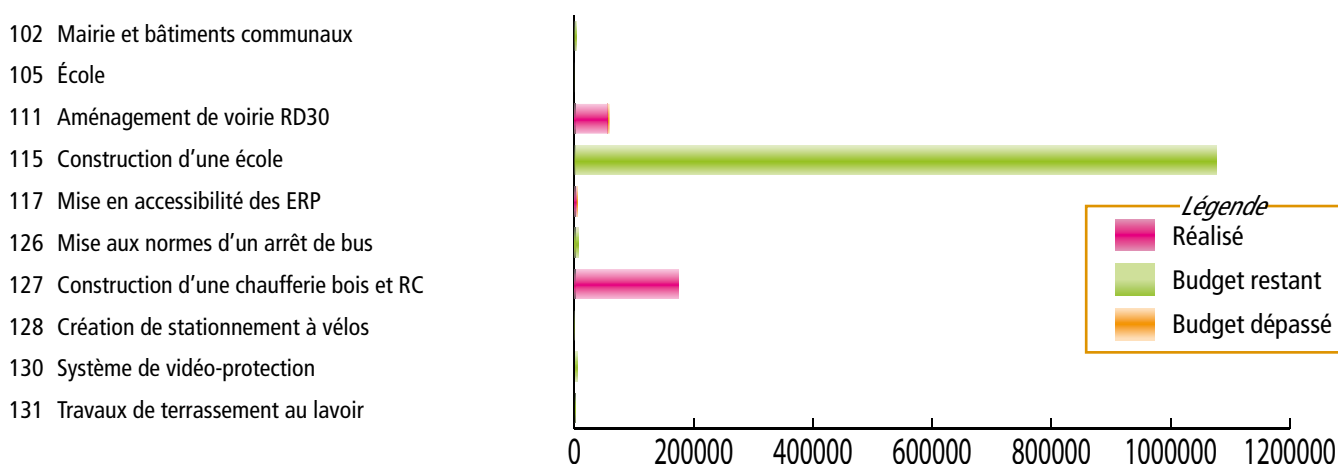
La section Recettes d'Investissement est constituée des dotations et subventions, telles que le fonds de compensation de la TVA, la Taxe d'Aménagement, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), les autres subventions (Département, Région, Europe) et les emprunts. Certaines de ces recettes sont variables, comme les emprunts et dépendent des projets prévus par la commune.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT : DÉPENSES



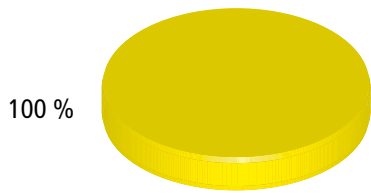
	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
102 Mairie et bâtiments communaux	11 405,00 €	10 409,84 €	91,27 %
105 École	6 000,00 €	0 €	0 %
111 Aménagement de voirie RD30	25 198,00 €	20 841,06 €	82,71 %
115 Construction d'une école	1 919 323,00 €	320 268,14 €	16,69 %
117 Mise en accessibilité des ERP	12 421,00 €	10 946,58 €	88,13 %
118 Plan local d'urbanisme	5 000,00 €	1 110,00 €	22,20 %
126 Mise aux normes d'un arrêt de bus	20 000,00 €	0 €	0 %
127 Construction d'une chaufferie bois et réseau de chaleur	208 200,00 €	9 832,53 €	4,72 %
128 Création de stationnement à vélos	5 000,00 €	0 €	0 %
129 Remplacement radiateurs salle polyvalente	5 000,00 €	0 €	0 %
130 Système de vidéo-protection	15 000,00 €	0 €	0 %
131 Travaux de terrassement au lavoir	11 000,00 €	0 €	0 %
TOTAL DÉPENSES	2 243 547,00 €	373 408,15 €	16,64 %

DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT : RECETTES



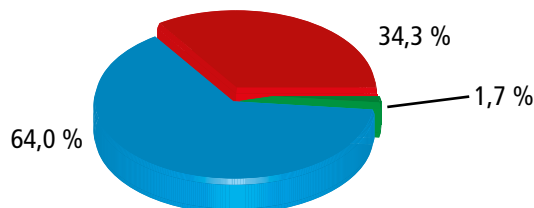
	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
102 Mairie et bâtiments communaux	3 000,00 €	0 €	0 %
105 École	250,00 €	0 €	0 %
111 Aménagement de voirie RD30	52 124,00 €	55 513,67 €	106,50 %
115 Construction d'une école	1 077 768,00 €	0 €	0 %
117 Mise en accessibilité des ERP	3 023,00 €	3 761,15 €	124,42 %
126 Mise aux normes d'un arrêt de bus	6 600,00 €	0 €	0 %
127 Construction d'une chaufferie bois et réseau de chaleur	173 800,00 €	0 €	0 %
128 Création de stationnement à vélos	833,00 €	0 €	0 %
130 Système de vidéo-protection	2 480,00 €	0 €	0 %
131 Travaux de terrassement au lavoir	1700,00 €	0 €	0 %
TOTAL RECETTES	1 321 578,00 €	59 274,82 €	4,49 %

CCAS : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ 011	Charges à caractère général	2 537,00 €
TOTAL DÉPENSES		2 537,00 €

CCAS : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

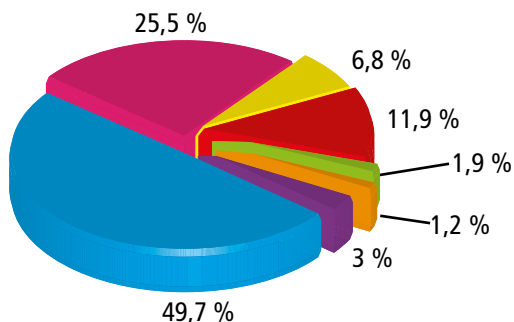


■ 70	Produits des services, domaine et ventes diverses	133,33 €
■ 74	Dotations, subventions et participations	5 000,00 €
■ 002	Excédent de fonctionnement reporté	2 685,53 €
TOTAL RECETTES		7 818,86 €

LE BUDGET PRIMITIF 2021

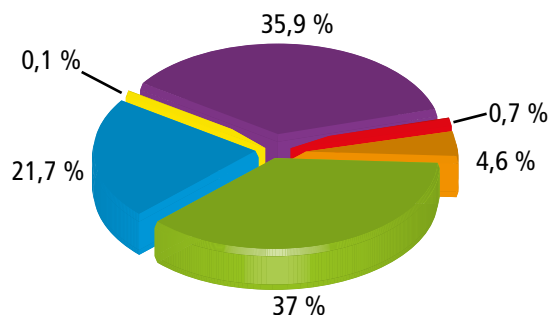
Le Budget Primitif est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES



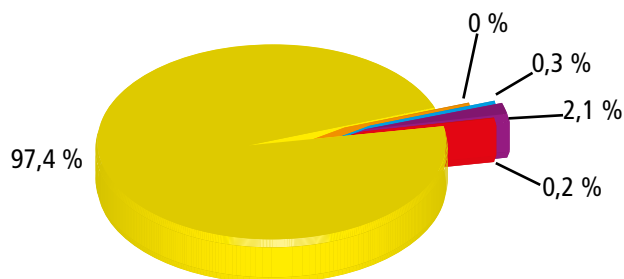
■ 011	Charges à caractère général	489 421,29 €
■ 012	Charges de personnel et frais assimilés	250 950,00 €
■ 014	Atténuations de produits	67 062,00 €
■ 65	Autres charges de gestion courante	116 917,00 €
■ 66	Charges financières	18 000,00 €
■ 67	Charges exceptionnelles	12 100,00 €
■ 023	Virement à la section d'investissement	29 623,00 €
TOTAL DÉPENSES		984 073,29 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECETTES



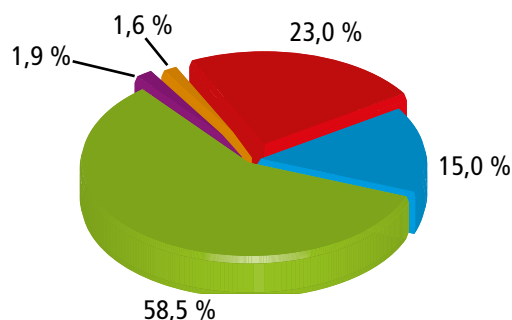
■ 013	Atténuations de charges	7 000,00 €
■ 70	Produits des services, domaine et ventes diverses	45 015,00 €
■ 73	Impôts et taxes	364 093,00 €
■ 74	Dotations, subventions et participations	213 566,00 €
■ 77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
■ 002	Excédent de fonctionnement reporté	353 399,29 €
TOTAL RECETTES		984 073,29 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES



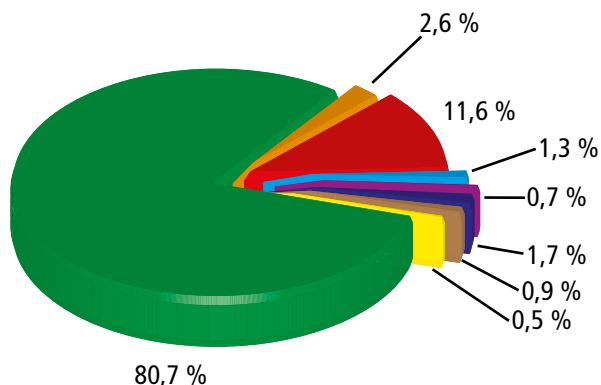
■ 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €
■ 16	Emprunts et dettes assimilés	39 030,00 €
■ 20	Immobilisations incorporelles	3 890,00 €
■ 21	Immobilisations corporelles	1 787 139,00 €
■ 26	Participations et créances ratt. à des particip.	400,00 €
TOTAL DÉPENSES		1 835 459,00 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT : RECETTES



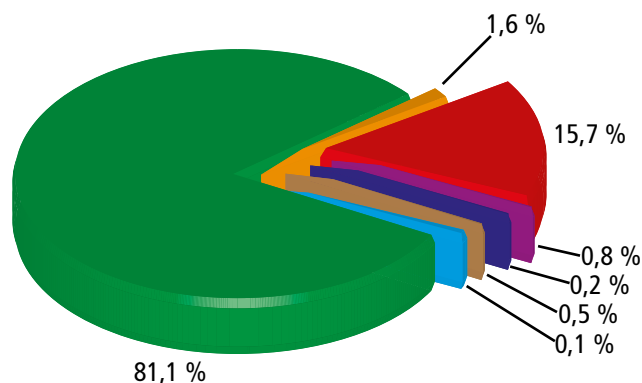
■ 10	Dotations, fonds divers et réserves	276 205,60 €
■ 13	Subventions d'investissement reçues	1 073 265,00 €
■ 16	Emprunts et dettes assimilés	35 000,00 €
■ 21	Virement de la section de fonctionnement	29 623,00 €
■ 001	Excédent d'investissement reporté	421 365,40 €
TOTAL RECETTES		1 835 459,00 €

INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE : DÉPENSES (détail des opérations)



102	Mairie et bâtiments communaux	10 000,00 €
115	Construction d'une école	1 444 772,00 €
126	Mise aux normes d'un arrêt de bus	46 000,00 €
127	Construction Chaufferie Bois et Réseau Chaleur	208 367,00 €
130	Système de vidéo protection	23 000,00 €
131	Travaux de terrassement au lavoir	12 500,00 €
132	Mobilier scolaire (école et cantine)	31 000,00 €
	Autres opérations d'équipement	15 390,00 €
Total équipement		1 791 029,00 €
Opérations financières (pour mémoire)		44 430,00 €
TOTAL AVEC OPÉRATIONS FINANCIÈRES		1 835 459,00 €

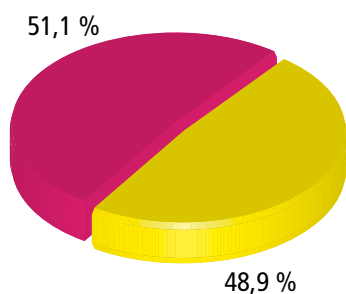
INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE : RECETTES (détail des opérations)



115	Construction d'une école	899 520,00 €
126	Mise aux normes d'un arrêt de bus	18 060,00 €
127	Construction Chaufferie Bois et Réseau Chaleur	173 800,00 €
130	Système de vidéo protection	9 085,00 €
131	Travaux de terrassement au lavoir	1 700,00 €
132	Mobilier scolaire (école et cantine)	5 100,00 €
	Autres opérations d'équipement	1 000,00 €
Total équipement		1 108 265,00 €
Opérations financières (pour mémoire)		727 194,00 €
TOTAL AVEC OPÉRATIONS FINANCIÈRES		1 835 459,00 €

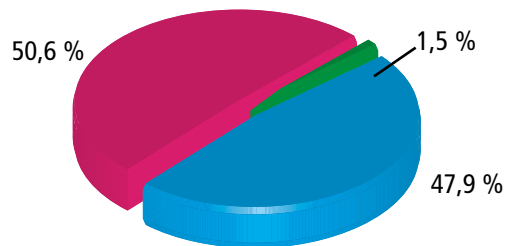
Le budget primitif du CCAS

CCAS : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



011	Charges à caractère général	5 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 331,86 €
TOTAL DÉPENSES		10 431,86 €

CCAS : RECETTES DE FONCTIONNEMENT



70	Produit des services, domaines et ventes diverses	150,00 €
74	Dotations, subventions et participations	5 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 281,86 €
TOTAL RECETTES		10 431,86 €

TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES

En 2021, les taux d'imposition sont restés inchangés :

- Taxe foncière bâti : 19,28 %,
- Taxe foncière non bâti : 98,01 %.

LES SUBVENTIONS

Les subventions perçues en 2021 :

- Travaux de construction d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire :

↳ Conseil Départemental :	308 786,55 €
↳ État :	156 338,00 €
↳ La Région :	12 600,00 €

La construction du groupe scolaire est subventionnée à 30% par l'État, 30% par le Conseil Départemental et 2,14% par la Région Occitanie.

- Travaux de construction d'une chaufferie bois et du réseau de chaleur (plafonnés à 80 %) :

↳ État :	25 121,29 €
↳ Conseil Départemental :	25 440,60 €

La construction de la chaufferie bois et son réseau de chaleur sont subventionnés à 80%, répartis ainsi : l'État à 30%, la Région Occitanie à 25,60% et le Conseil Départemental à 24,40%.

Les montants qui ont été encaissés sont des avances.

EMPRUNTS

La commune compte actuellement 7 emprunts à rembourser, dont :

- 2 auprès du Conseil Départemental pour une annuité de 1 525 € (acquisition de terrain pour la construction d'un groupe scolaire et implantation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir). Fin des prêts en 2025 et 2027, avec un taux d'intérêt à 0 %.
- 2 auprès de la Banque Populaire pour une annuité de 17 377 € (construction d'un atelier municipal et financement des investissements 2009). Fin des prêts en 2021 (taux d'intérêt à 3,2 %) et 2022 (taux d'intérêt à 3 %).
- 1 auprès du Crédit Mutuel pour une annuité de 4 211 € (travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, de réfection de la toiture de l'ancien presbytère et d'aménagement des dépendances de la salle des fêtes). Fin du prêt en 2027, avec un taux d'intérêt à 0,95 %.
- 1 auprès de l'Agence France Locale pour une annuité de 23 555,74 € (financement de la construction de la nouvelle école, du restaurant scolaire, de la chaufferie bois et du réseau de chaleur). Fin du prêt en 2050, avec un taux d'intérêt à 0,90 %.
- 1 emprunt relais FCTVA, d'un montant de 330 000 €, au taux d'intérêt de 0,14 % pour financer la TVA sur la construction du groupe scolaire et de la chaufferie bois.



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'année 2021 s'achève doucement et il est temps de faire un petit bilan.

Cette année, la Bibliothèque Municipale a eu le plaisir de compter 24 nouveaux inscrits, petits et grands confondus !

Nous tenons à remercier tous les usagers de la Bibliothèque pour leur assiduité et nous en souhaitons évidemment toujours plus pour l'année 2022 !

Plus de 60 ouvrages ont été achetés cette année afin de proposer des nouveautés à nos lecteurs ! Nous remercions aussi vivement les généreux donateurs de livres qui sont venus enrichir nos rayonnages. Nous acceptons toujours les dons de livres (romans, BD, mangas...) qui doivent être propres, en bon état, sans traces de stylo et sans pages déchirées.

Afin de pouvoir fonctionner de manière optimale, nous recherchons 2 à 4 bénévoles supplémentaires.

Un système de roulement pourrait ainsi être instauré et il serait peut-être envisageable de proposer quelques heures d'ouverture supplémentaires, voire des animations culturelles pour petits et grands.

La gestion de la bibliothèque, c'est entre autres :

- Assurer l'accueil du public (actuellement le mercredi de 16h à 19h et le vendredi de 17h30 à 19h),
- Aller à la Médiathèque Départementale à Labège 1 fois par an minimum pour choisir des ouvrages à proposer à nos lecteurs (entre 400 à 600 livres nous sont prêtés par la Médiathèque chaque année),
- S'intéresser aux nouvelles parutions régulières afin d'effectuer des achats pour renouveler nos livres.

La formation sera assurée par la responsable bénévole, mais d'autres formations gratuites sont proposées régulièrement par la Médiathèque Départementale.

Monsieur le Maire invite donc toute âme bénévole qui souhaiterait s'investir durablement à se présenter dès à présent à la Bibliothèque pendant ses plages d'ouverture.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que le service offert par la bibliothèque municipale pourrait, malheureusement, être remis en cause, si nous ne pouvions pas trouver les ressources humaines nécessaires à son bon fonctionnement.

Nous comptons donc sur vous pour faire perdurer la Bibliothèque de Villariès !

L'équipe de la Bibliothèque Municipale de Villariès

Lauren, Betty CATALA, Myriam BOISSIÈRE et Sandrine MICHEL (absente)

e-mail : bibli@villaries.com



LAURÉATS AUX EXAMENS 2021

Les nouvelles promotions de titulaires des diplômes du Brevet des Collèges, du CAP, de BEP ou du Baccalauréat récompensés par la Mairie sont :

↳ Brevet des Collèges

BLAY Julie	ESCAU Pierre
BOISSIÈRE Manon	NACHIN Thibault
CERESUELA--ALBY Lison	SANCHEZ Ines
DORIZON Laure	

↳ Baccalauréat

BLAY Amandine	PILLIET Kiliann
DORIZON Julie	ROUMAGNAC Kiara
GOLIN Lise	TESTET Noémie
MORALES Romane	WHARTON Liam

↳ Brevet Professionnel

CERESUELA--ALBY Anouk

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS POUR LES PROFESSIONNELLES DE VILLARIÈS

Le Relais d'Assistants Maternels « Les P'tits Bouts du Girou » est un service intercommunal qui s'adresse aux assistants maternels, gardes à domicile et aux parents des 18 communes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Le RAM a une double mission : d'une part, l'accompagnement des parents dans leur recherche de mode d'accueil pour leur enfant, mais aussi pendant toute la durée du contrat avec leur salarié. D'autre part, le RAM contribue à la professionnalisation des assistants maternels.

Trois animatrices assurent ces missions. Une nouvelle équipe pluridisciplinaire a pris ses fonctions en 2021 : la responsable (Conseiller en Economie Sociale et Familiale), l'Adjointe (Educatrice de Jeunes Enfants) et l'animatrice à temps partiel (Puéricultrice).

Six assistantes maternelles exercent sur la commune de Villariès, avec une offre d'accueil de 20 places. Trois d'entre elles exercent à leur domicile et trois autres au sein de la Maison d'Assistants Maternelles « Les p'tits Dégourdis ».

Ces professionnelles sont très investies dans leur métier et auprès des familles.

Elles participent régulièrement aux temps d'accueil et aux ateliers contes du RAM à la salle dédiée de Montastruc. Ces matinées partagées contribuent à l'éveil, à l'expérimentation et à la socialisation, des jeunes enfants ; et elles offrent aux professionnels un espace d'échange et de soutien à leurs pratiques au quotidien.

Les assistantes maternelles de Villariès sont également dans une démarche active de formation continue.

En effet, elles suivent régulièrement des formations afin d'enrichir leurs pratiques.

Elles sont également très investies dans les soirées proposées par le RAM :

- les soirées d'échanges de pratiques,
- les soirées créatives (nouveau de 2021 !) : la première a eu lieu en novembre. Les assistantes maternelles ont créé des tapis sensoriels pour favoriser l'exploration sensorielle et la motricité libre des jeunes enfants. Elles ont pu ainsi échanger sur leurs pratiques avec les animatrices du RAM tout en prenant plaisir à créer un outil pédagogique.



Enfin, en ce mois de décembre 2021, les assistantes maternelles de Villariès avec les enfants et certaines familles de la commune, ont assisté au spectacle de Noël organisé par le RAM et interprété par La Compagnie AMAPOLA. Ce spectacle « croqu'noël » favorisant l'éveil culturel des jeunes enfants a pu faire pétiller les yeux des plus petits comme des plus grands ! Partager de nouveau un moment festif, malgré le contexte sanitaire difficile, fut très apprécié par tous !

Et la nouveauté pour 2022 tant attendue par les assistants maternels de Villariès : le RAM sera présent une matinée par semaine sur leur commune ! En effet au sein du nouvel ALAÉ, une salle a été conçue et aménagée afin de permettre sa mutualisation avec le RAM ! De nouveaux ateliers d'exploration, psycho-moteurs et sensoriels pour les jeunes enfants sont donc en perspective sur Villariès !

Pour toute information :

Communauté de Communes des Coteaux du Girou
1 rue du Girou, 31380 GRAGNAGUE
Tél : 05 34 27 45 73
www.cc-coteaux-du-girou.fr/enfance-jeunesse/ram



TRANSPORT À LA DEMANDE : LE TAD

Outre les lignes de bus Arc-en-Ciel **329** et **354** mises en place par la Région Occitanie et desservant Villariès, un nouveau service sera proposé, au printemps 2022, à tous les habitants du territoire des Coteaux du Girou : le transport à la demande (TAD).

Accompagné et financé en partie par la Région Occitanie, ce service proposera la desserte de grands marchés de proximité et de la zone de L'Union (clinique notamment).

- Le lundi matin : Marché de Bessières
- Le mercredi matin : Marché de Saint-Sulpice-la-Pointe
- Le samedi matin : Marché de Lavaur
- 2 fois par semaine : desserte de la zone de L'Union (centre commercial, halle, clinique).



Modalités d'accès au TAD :

Le service sera accessible sur réservation uniquement 24 heures avant la date de transport souhaitée, via un numéro vert qui vous mettra en relation avec une plate-forme dédiée.

Le circuit définitif sera établi en fonction des réservations. En fonction de ces dernières, toutes les communes de notre communauté pourront être des lieux de passage.

Pour Villariès, trois arrêts ont été retenus : Mairie, En Gani et Vigne-Barrade.

Les heures de rendez-vous précis seront alors confirmés aux habitants concernés.

Seule restriction, les enfants de 11 ans devront être accompagnés par un adulte.

Prix du ticket : 2€

Une réflexion est en cours, à plus long terme, pour définir une tarification sociale.

LES NOUVELLES EMPLOYÉES COMMUNALES



Jessica FRUTUOSO

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants. Participe à la communauté éducative.



Mélissa PINTO

Agent de restauration

Contrôle les produits alimentaires, assure le réchauffage des repas, service, plonge et nettoyage des locaux.

LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Le chantier de l'école touche à sa fin.

Débuté au mois de novembre 2020, il aura duré 14 mois en incluant les travaux de démolition/désamiantage des anciens bâtiments.

Ces 14 mois de gêne pour tout le monde nous auront permis de changer pour longtemps le cœur de notre village.

En effet cet équipement public, bien au-delà de sa fonction première d'école, permettra de compléter et de structurer pour l'avenir la composition urbaine de notre commune.

Installé le long de la rue de l'Église et composé d'éléments architecturaux traditionnels, ce bâtiment, regroupant l'école et l'ALAÉ marque un nouvel élan pour notre développement.

Nos chers enfants, et leurs parents bénéficieront désormais d'un équipement fonctionnel et moderne.

Cet équipement est composé d'une école d'une surface de 785 m² et d'un ALAÉ de 330 m².

Son architecture s'intègre parfaitement dans le tissu architectural existant et s'inscrit volontairement dans une utilisation contemporaine de matériaux traditionnels par l'emploi de briques en façade sur rue, de toitures tuiles et d'un volume en parfaite harmonie avec le bâti environnant.

Ce bâtiment, dans une volonté de développement durable, a été réalisé en ossature bois.

En effet tous les murs ainsi que toute la charpente sont composés pour leur totalité de bois permettant un meilleur résultat pour le bilan carbone du chantier.

L'ossature bois a permis également de mettre en place une isolation par l'extérieur maîtrisant au mieux les déperditions par l'absence de ponts thermiques tout en bénéficiant d'un confort important apporté par la mise en place d'un plancher chauffant.

Ce chauffage, toujours dans le même souci de développement durable, sera assuré par une chaufferie bois.

La composition fonctionnelle du bâtiment permettra aux deux équipements (école et ALAÉ) d'être desservis par la même entrée afin de faciliter l'arrivée des enfants quelle qu'en soit l'heure.

La composition du plan intérieur, imaginé dans le même souci de repérage simple, ouvrira depuis l'entrée vers 3 directions possibles : à droite l'école vers trois grandes salles de classes et le dortoir, à gauche l'ALAÉ et en face les services communs, salle de motricité et restauration.

Tous les espaces de l'école et de la restauration ouvriront directement sur la cour de l'école, composée pour grande partie d'espaces verts en ayant conservé le maximum d'arbres protégeant ainsi au maximum d'un trop grand ensoleillement.

Cette cour, positionnée à l'arrière du bâtiment protégera nos enfants de vues directes depuis la rue.

En prévision d'un besoin de classe complémentaire, une surface réservée à une extension a été prévue.

Une visite du nouveau groupe scolaire est disponible à cette adresse : <https://youtu.be/LkKxemT4cl18> ou en scannant le code ci-contre.

Nous remercions chaleureusement Ethan, votre guide.



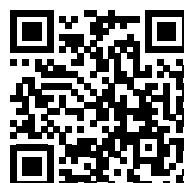
Démolition de la salle de la Palanque



Construction de l'école, depuis la cour de récréation



Le Père Noël a visité l'école





Désamiantage de la cantine



Terrassement du terrain



Construction de l'école, depuis le dortoir



Construction de l'ALAE



Le nouveau groupe scolaire



TRAVAUX EFFECTUÉS

Construction d'une chaufferie bois et du réseau de chaleur

La chaufferie est en service et dessert la nouvelle école et l'ALAÉ. Elle fonctionne avec du bois granulés.

Des réseaux de chaleur ont été prévus à la mairie, la salle des fêtes, l'ancien presbytère et l'atelier municipal. Ces bâtiments seront alimentés par la chaufferie lorsqu'ils auront été rénovés dans le cadre d'un programme de rénovation thermique et de transition énergétique.



Le lavoir

Un muret et un système d'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés par l'entreprise Navarro de Villemur pour un montant de 8 554,79 € HT.



Installation d'un coffret prises sur la Place du Boulodrome

À la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne a procédé à une étude pour l'installation d'un coffret prises sur la Place du Boulodrome. Cet équipement permettra aux commerçants ambulants de bénéficier d'un raccordement électrique pour les services proposés. La participation financière à la charge de la commune est estimée à 654 €.



Signalétique de voirie

Un panneau clignotant et des bornes réfléchissantes ont été installés Route de Bessières pour mieux signaler le giratoire.



Les travaux du Pool Routier

Des travaux d'entretien ont été effectués dans la commune pour un montant total de 46 000 €, pris en charge par le Pool Routier :

- Réfection des revêtements « bicouche » pour les chemins communaux (Poubil, Ségala, Balard, Vigne-Barrade, Campuno et Monplaisir) ;
- Élargissement d'une partie de l'Impasse du Gamat ;
- Les marquages au sol ont été retracés ;
- Le trottoir devant la nouvelle école a été refait..



TRAVAUX EN COURS OU À VENIR

Travaux de rénovation de l'éclairage public :

Dans le cadre de la politique de réduction des dépenses d'énergie engagée par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, la commune a sollicité auprès du SDEHG le remplacement des appareils fort énergivores. Il en ressort que 152 appareils devront être remplacés. Les travaux se feront en trois tranches, (de 2022 à 2024) financés à 80% par le SDEHG.

La première tranche de travaux va consister à remplacer les lanternes Rue de la Mairie et Rue de l'Église.

TRAVAUX DU NOUVEAU ROND-POINT DE LA CORNE

Le Conseil Départemental a retenu l'opération d'aménagement d'un carrefour giratoire à la Corne (RD15/RD45).

Les travaux de déplacement des réseaux se sont déroulés de mars à juillet 2021. L'échéancier de la poursuite des travaux n'est pas encore connu.

ÉVÉNEMENT CLIMATIQUE EXCEPTIONNEL

Le 21 février, suite à des vents violents, un pin parasol situé Chemin du Capitaine est tombé sur la clôture d'une administrée. Après expertise des trois pins parasols bordant le Chemin du Capitaine, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a pris la décision de les abattre.



FORMATION À L'UTILISATION DU DÉFIBRILATEUR AUTOMATIQUE

Le défibrillateur, acheté en 2012, a été remplacé.

Le personnel communal et des élus ont participé le 25 mai à la formation aux gestes qui sauvent.



LE NOUVEL ANNUAIRE DES NUMÉROS UTILES

La deuxième édition de l'annuaire des numéros utiles est jointe à ce Bulletin d'informations.

Il rassemble les adresses de nos artisans locaux, professions libérales, les services d'urgence, les services administratifs, les services essentiels de proximité... en espérant que cette plaquette vous soit utile.



Numéros utiles



La cour de récréation de l'école



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



Nous avons commémoré la mémoire des combattants morts pour la France, d'Hubert Germain dernier compagnon de la libération ainsi que celle de nos militaires décédés en opération et notamment au Mali.

Ce fut l'occasion de réunir autour d'un moment de recueillement habitants et élus de la commune. Le lieutenant de gendarmerie Mathias Garnier nouvellement nommé à la tête de la Brigade de Fronton a tenu à être présent à cet évènement. Nous l'en remercions.

Nous avons également, lors de cette cérémonie, accueilli avec bienveillance deux nouvelles et jeunes porte-drapeaux désireuses de prolonger le devoir de mémoire.

Tradition républicaine oblige, un apéritif a ensuite été servi en mairie afin de partager un moment de convivialité avec tous et toutes générations confondues.

REPAS DES AÎNÉS

Il était prévu pour clôturer l'année 2021 d'emmener nos aînés au **Cabaret le 9** qui se situe à Toulouse.

Les invitations ont été lancées comme à l'accoutumée mais les retours positifs se sont fait très timides, sans doute en raison de la conjoncture sanitaire.

La Mairie a donc préféré annuler cette sortie pour la reconduire l'année prochaine et a commandé des colis gourmands qui ont été distribués par les élus à chacun des foyers concernés.



ANIMATIONS 2021

Les animations de l'année 2021 ont dû être toutes annulées en raison de l'épidémie de Covid.

Comme beaucoup d'entre vous, nous sommes impatients de pouvoir vous retrouver à l'occasion d'évènements festifs. Si les conditions le permettent, nous vous donnons rendez-vous en 2022, le 8 mai pour le vide grenier et le 3 septembre pour le marché gourmand ! Mais nous devons encore attendre pour confirmer ces futures animations, et peut-être en proposer de nouvelles !



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : LE CCAS

Comme l'an passé, le CCAS de votre commune est venu soutenir certains Villariessois fragilisés par les accidents de la vie, la maladie, la solitude ou la vieillesse.

Malgré des moyens limités dans ses interventions, le CCAS a pu soulager certaines situations difficiles soit par une aide financière temporaire exceptionnelle, soit par une orientation adaptée à une prise en charge sociale par une structure spécialisée.

Seuls le Maire et son adjoint en charge des affaires sociales reçoivent les demandeurs. Tous deux sont astreints à la stricte confidentialité sur les situations qu'ils ont à connaître.

Si vous vivez une période difficile de votre vie sans savoir où vous adresser pour obtenir de l'aide, n'hésitez pas à solliciter le Maire ou son adjoint. Ils seront à votre écoute et vous proposeront des aides appropriées à votre cas.

Nous en profitons pour vous rappeler que le dispositif de gestion d'une canicule prévoit un recensement des personnes vulnérables. Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître en mairie.

VIGIPIRATE

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) a développé, en liaison avec de nombreux partenaires, une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE, en ligne depuis le 20 septembre 2019 à l'adresse www.vigipirate.gouv.fr.

Il s'agit d'un outil pédagogique, qui doit contribuer à favoriser une éducation citoyenne en matière de sécurité nationale, accessible au plus grand nombre que l'on soit un particulier, un responsable d'établissement recevant du public, un organisateur de grands rassemblements ou un élu local.

Organisée en trois modules, elle permet d'avoir une meilleure connaissance de la menace et des gestes et réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Vous trouverez le document explicatif sur le site internet de la mairie.



TRAVAUX SOUMIS À AUTORISATION

Tous travaux de construction, d'aménagement ou autres (changement de destination d'un bien, démolition, clôtures, modification de travaux en cours de chantier) sont soumis à l'autorisation préalable de la commune (Articles L421-1, L421-2, L421-3 et L421-4 du Code de l'Urbanisme).

Lors de la vente de biens bâtis (bâtiments divers, maisons individuelles et leurs annexes - abri, garage, piscine...), les notaires demandent au vendeur de produire un certificat de conformité par lequel la commune atteste que la ou les constructions ob-

jets de la transaction sont conformes aux autorisations dont elles ont fait l'objet.

A défaut d'autorisation, les travaux exécutés sans avoir été autorisés au préalable par un permis de construire, une déclaration préalable, un permis d'aménager ou un permis de démolir, ainsi que les travaux non conformes à l'autorisation délivrée, constituent un délit et sont passibles de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme).

BOÎTES AUX LETTRES

Norme boîte aux lettres :

Les dimensions d'une boîte aux lettres normalisée définies par l'AFNOR, sont de : 34 cm de profondeur, 26 cm de hauteur et 26 cm de largeur. La fente d'insertion des lettres doit mesurer au minimum 3 cm de hauteur et 22 cm de longueur.

Celle-ci devra être mise en place par l'administré qui construit à un emplacement accessible pour l'employé de la poste.

Il est recommandé d'éviter de déposer les containers individuels devant cette boîte.

Rappel pratique :

Deux boîtes à lettres jaunes se trouvent sur la commune (2 rue de la Mairie et Place du Village) dans lesquelles vous pouvez déposer votre courrier à expédier.



ÉVÉNEMENTS ÉLECTORAUX

L'élection du Président de la République se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022. La date limite des inscriptions sur les listes électorales est le mercredi 2 mars en ligne ou le 4 mars en mairie.

Les élections législatives pour la désignation des députés se dérouleront les 12 et 19 juin 2022. La date limite des inscriptions sur les listes électorales est le mercredi 4 mai en ligne ou le 6 mai en mairie.

Un justificatif d'identité et de domicile sont obligatoires.

Concernant les procurations, à compter du 1^{er} janvier 2022, le mandataire pourra désormais être inscrit dans une autre commune que le mandat. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandat pour voter à sa place.

Les électeurs peuvent dématérialiser en partie leurs demandes de procuration sur le site maprocuration.gouv.fr.

Le mandant devra néanmoins se rendre à la gendarmerie pour valider la procuration.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. : 05 61 84 98 90 - Fax : 09 72 39 44 48

e-mail : betty.catala@villaries.com

francoise.roumagnac@villaries.com

<http://www.villaries.fr>

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h30 - 12h15,
Mardi : 8h30 - 12h15 et 16h00 - 18h00,
Mercredi : fermé,
Jeudi : 8h30 - 12h15,
Vendredi : 8h30 - 12h15 et 16h00 - 19h00.

Merci de signaler toute panne d'éclairage public ou problème particulier au secrétariat de la mairie afin d'y remédier au plus tôt.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Située à l'étage de la mairie.

Tél. : 09 72 39 53 70

e-mail : bibli@villaries.com

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 16h00 - 19h00,
Vendredi : 17h30 - 19h00.

SECTEUR PAROISSIAL DE SAINT-LOUP-CAMMAS

Père Gibson - Presbytère de Saint-Loup-Cammas

Tél : 05 61 09 73 97 - 06 73 63 23 77

<http://www.paroisse-aucamville-st-loup-cammas.fr>

NAISSANCES

08/07/2021	BLANCHE Lou, Patricia, Isabelle
09/07/2021	FISTER Louis, Léon, Philippe
21/07/2021	CAMPO Léo, Claude, Jacques
01/08/2021	CHARREYRON Victor, Thierry, Olivier
14/08/2021	BUSOLIN SCHATTO Louise, Véronique, Valérie
07/09/2021	LAUDEBAT Léonidas, Lionel
27/09/2021	SANCHEZ Eyden
27/09/2021	HOUSSIN-BRILLAS Alba, Marguerite
08/10/2021	DIOP Hamza
23/11/2021	PIETRERA Salomé, Zohra, Michelle

MARIAGES

30/01/2021	ERPELDING Sarah, Annie, Marie et ROSA CARRASQUILLO Jaime, Joel
29/05/2021	DUCARNE Fasia, Emilie et ALLOU Abdelkader
19/06/2021	PAUL Sylvie et LABORDE Jean-Éric
16/07/2021	PFISTER Marie, Maïlys et CORNET Nicolas, Fabien, Frédéric



DÉCÈS

25/02/2021	JOUAN Yannick
31/10/2021	MESNAGE épouse DA SILVA Yolande, Marie, Jeanne

ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS, DES BÂTIMENTS, DE LEURS ABORDS ET DES CLÔTURES

Extrait du Règlement Sanitaire Départemental - Article 32 complété par les articles R.1334-7 et R.1334-14 et suivants du nouveau Code de la Santé Publique :

« Les propriétaires et les occupants d'un immeuble, bâti ou non, sont tenus d'assurer, dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des terrains, des bâtiments, de leurs abords et des clôtures. Les travaux d'entretien doivent être exécutés périodiquement et toute détérioration imprévue de nature à porter un préjudice à la santé des personnes doit faire sans délai l'objet d'une réparation au moins provisoire. »

Conformément à l'article ci-contre, afin de préserver au mieux la sécurité des biens et des personnes, il est rappelé à tous les propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis qu'il leur appartient d'entretenir leurs propriétés.

L'article L. 2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au maire de mettre en demeure le propriétaire de remettre en état son terrain. En cas de risque avéré, ce même article permet au maire de la commune de faire procéder d'office à l'exécution des travaux nécessaires à la remise en état aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit, si ceux-ci ne donnent pas suite à la mise en demeure.



HORAIRES DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

N'oubliez pas que les horaires de jardinage et de bricolage sont réglementés. Nous vous rappelons l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 : « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 ».



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

**Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre !
Ensemble pour une meilleure qualité de l'air.**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts (ainsi que des déchets ménagers) est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur diesel récente qui parcourt 13 000 km...

... et produit jusqu'à 700 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchèterie !

Ceci sans compter la perte de déchets verts qui ne peut pas être valorisée par la démarche de recyclage opérée dans les déchèteries.



DÉCHÈTERIE

Toutes les déchèteries du DECOSET sont ouvertes aux Villariessois, mais pour des raisons de proximité, il est conseillé d'utiliser celle de Garidech.

Les déchèteries sont équipées de barrières automatiques qui s'ouvriront par reconnaissance de la plaque minéralogique de votre véhicule (préalablement enregistrée sur internet <http://www.decoset.fr> ou par l'agent d'accueil sur place).



Scannez le code ci-contre pour accéder à la page internet directe de la déchèterie de Garidech.

Horaires d'ouverture : 9h30 - 12h00 et 13h30 - 18h00

Fermeture : mardi et jours fériés.

La déchèterie de Garidech est fermée pour travaux jusqu'à la fin du mois de juin. Durant la durée de ces travaux, les déchèteries de Verfeil (de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h) et de L'Union (de 9h à 18h) vous accueilleront 7 jours/7.



Il est encore inadmissible de constater le manque de civisme de certaines personnes qui déposent des déchets dans la nature. Si vous constatez de tels agissements, vous pouvez noter les plaques minéralogiques des véhicules et les signaler en mairie.

Scannez ce code avec votre smartphone pour plus de détails.

↳ Les prochains ramassages des encombrants auront lieu les **lundi 9 mai** et **mercredi 2 novembre**.
L'inscription préalable en mairie une semaine avant est obligatoire.

LES CONTAINERS D'ORDURES MÉNAGÈRES ET DE TRI SÉLECTIF

Depuis quelques mois, nous constatons que les abords des containers d'ordures ménagères et de tri sélectif sont envahis par des dépôts sauvages. Les bacs à ordures sont remplis d'objets impropres et non recyclables (pièces de voiture...), les ordures y sont déversées en vrac et non dans des sacs fermés... Ces comportements ne sont pas dignes de notre éthique, appelant au respect de l'environnement et aux conditions d'un tri sélectif le plus écologique possible. Nous rappelons à tous les Villariessois que l'avenir de notre nature dépend des gestes quotidiens de chacun d'entre nous ; nous comptons sur votre compréhension et sur votre propre discipline pour respecter toutes les consignes de tri et de dépôt dans les containers adéquats.

En cas d'objets non collectés, il est mis à votre disposition une déchèterie proche à Garidech.

Préservez ensemble notre environnement, montrons l'exemple à nos enfants pour une nature propre et agréable à vivre. Nous éviterons ainsi d'instaurer un contrôle « policier » et l'application de sanctions en cas d'infraction.

Vous trouverez sur les sites internet ci-dessous les informations applicables au traitement des déchets sur la commune :

<http://www.ecoemballages.fr>

<http://www.consignesdetri.fr>

Extrait de l'arrêté municipal portant réglementation de la collecte des déchets :

Article 3 : La mise sur la voie publique des conteneurs mis à disposition des usagers pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ne peuvent être déposés sur le domaine public par les utilisateurs que la veille au soir du ramassage, à partir de **18 heures**.

Article 4 : Les conteneurs doivent être retirés de la voie publique dès qu'ils ont été vidés par le service de collecte. Dans tous les cas, ils doivent être impérativement retirés de la voie publique au plus tard **avant 20h00 le jour même de la collecte**.

Article 5 : Il est interdit de laisser en permanence les conteneurs sur le domaine public. Après le passage des bennes, il est interdit de déposer tout nouveau conteneur sur les trottoirs ou les chemins.

Le calendrier de ramassages des ordures ménagères et recyclables est à télécharger sur le site de la C3G.

Scannez ce code avec votre smartphone afin d'y accéder directement



CORRESPONDANTE LA DÉPÊCHE DU MIDI

Marie-Jo Destrem-Bergé est la correspondante de la Dépêche du Midi, pour le village de Villariès.

Vous pouvez la contacter pour tout article que vous désirez voir publier dans la Dépêche du Midi. Vous pouvez l'avertir pour toutes les manifestations organisées à Villariès, afin de voir paraître vos articles sous la rubrique «VILLARIÈS». N'hésitez pas, Marie-Jo se tient, avec plaisir, à votre entière disposition.

- Tél. : 05 61 54 48 55
- e-mail : mjo3180@gmail.com



La salle de motricité de l'école

ÉCOLES

Maternelle à Villariès :

- Tél. : 05 61 84 99 13
- e-mail : ce.0312278h@ac-toulouse.fr
- <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/blog31/mat-villaries>

Élémentaire à Bazus (CP, CE1 et CE2) :

- Tél. : 05 61 84 88 93
- e-mail : ce.0310309t@ac-toulouse.fr

Élémentaire à Gargas (CM1 et CM2) :

- Tél. : 05 61 84 84 96
- e-mail : ce.0310501b@ac-toulouse.fr



ALAÉ

Villariès :

Tél. : 09 85 05 81 42

Directrice Bazus-Villariès :

Charlotte BRUNOT

Tél. : 06.58.84.15.09

e-mail : enfance-bazus.villaries@lecgs.org



ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Groupelement des parents :

- e-mail : groupelement.rpibgv31@gmail.com
- <http://groupelementdesparents.over-blog.com>

CANTINES

Contacter les mairies de chaque commune :

Villariès : 05 61 84 98 90

betty.catala@villaries.com

Bazus : 05 61 84 95 50

mairie.bazus@wanadoo.fr

Gargas : 05 61 84 95 80

secretariat.mairie.gargas@orange.fr

Le menu de la cantine de Villariès est accessible sur le site internet de la Mairie.

HORAIRES DES ÉCOLES DU RPI

	07h30	09h00	12h00	13h30	16h05	18h30
lundi	alaé	classe	alaé pause déjeuner	classe	alaé	
mardi	alaé	classe	alaé pause déjeuner	classe	opc top	alaé
mercredi	alaé	classe	alaé			
jeudi	alaé	classe	alaé pause déjeuner	classe	alaé	
vendredi	alaé	classe	alaé pause déjeuner	classe	alaé	

COLLÈGE GEORGES BRASSENS

Route de Paulhac - Montastruc-la-Conseillère

- Tél : 05 34 26 54 20
- Fax : 05 34 26 54 21
- e-mail : 0310021e@ac-toulouse.fr
- <http://georges-brassens.ecollege.haute-garonne.fr>

LYCÉE PIERRE BOURDIEU

Avenue de Villaudric - Fronton

- Tél : 05 62 79 85 50
- Fax : 05 62 79 85 59
- e-mail : 0312696M@ac-toulouse.fr
- <http://pierre-bourdieu.entmip.fr>

LES PETIT'S TOUS

Présidente de l'association : Mme Marie-Ange Merly - **06 99 45 52 40**

Depuis 14 ans, notre association accueille tous les enfants non scolarisés (0-3 ans) avec leurs parents, et assistante maternelle, les lundis de 9h30 à 11h30 à la salle des fêtes.

Ainsi les enfants peuvent se familiariser avec leurs futurs camarades d'école, partager des moments ludiques, profiter des sorties pédagogiques et culturelles que nous faisons durant toute l'année (zoo, refuge des tortues, anima parc, les jardins de Martels, parc de Bruguières...).

Malgré les mesures sanitaires qui nous ont empêchées de nous rassembler à l'intérieur, nous nous sommes retrouvées à l'extérieur dès que le temps nous l'a permis.

À l'arrivée des beaux jours nous reprendrons les activités en extérieur et à l'intérieur dès que les mesures sanitaires nous le permettront.



ASSOCIATION DÉTENTE ET LOISIRS

Présidente de l'association :

Mme Martine Almon - **06 76 81 38 99** et **06 23 55 83 46**

Gymnastique mixte pour adultes et ados

(cardio, steps, cuisses-abdos-fessiers, gainage, stretching, pilates)

À ceux qui désirent pratiquer une activité sportive agréable et conviviale près de chez eux, nous proposons des cours de Gym de septembre à juin les lundi, mercredi et jeudi.

Nous mettons à disposition un matériel « fitness » adapté afin de varier les exercices et optimiser les progrès de chacun.

Nos deux professeurs diplômés encadrent ces séances à Bazus et Gargas qui nous accueillent toujours dans leurs locaux en raison de l'indisponibilité de notre salle polyvalente.

↳ lundi : 18h50 - 19h50 et 20h00 - 21h00

↳ mercredi : 19h30 - 20h30

↳ jeudi : 10h30 - 12h00

Les cours sont donnés dans le respect des règles sanitaires en vigueur et nous restons vigilants devant leur évolution.

Bonne année sportive à tous !



L'ÂGE D'OR

Présidente de l'association : Mme Christiane Loubet - **05 61 84 93 58**

Les années 2020 et 2021 ont été très difficiles pour l'Âge d'Or. Il n'y a eu aucune manifestation à part la mise en place de l'atelier équilibre et sophrologie pour début 2022.

Pour l'année 2022, le bureau donnera sa démission lors de l'Assemblée Générale. Il est prévu, si cela est possible, un repas

au restaurant ou un colis pour les quelques adhérents. Nous souhaitons évidemment que l'Âge d'Or continue à vivre et que des volontaires prennent le relais.

Pour que le flambeau soit repris, nous ferons appel à toutes les bonnes volontés.

CLAP : CULTURE LOISIRS ACTIVITÉ PAPOTAGE

Présidente de l'association : Mme Claudine Badefort - **06 86 51 62 69** - clapvillaries31@gmail.com

2021, année de naissance d'une nouvelle association

En juin 2020, pendant la pandémie, un groupe de femmes et d'hommes se sont retrouvés pour fabriquer des masques sanitaires pour le village.

Tout en cousant, une solidarité évidente s'est installée.

Nous avons partagé tous ensemble et durant un mois des moments conviviaux chez Martine et Christian Blanchet.

Il fallait poursuivre l'expérience... et monter une nouvelle association.

C'est ainsi que le CLAP Villariès est née : CULTURE LOISIRS ACTIVITÉ PAPOTAGE, une association multi-loisirs qui propose, un après-midi par semaine, des activités telles que : peinture, lecture, jeux de société, marche, cuisine. Des activités-culturelles : exposition, musée, cinéma, théâtre, visites seront organisées pour permettre de sortir de l'isolement grâce à la mise en place du covoiturage. Et, bien évidemment, l'activité Papotage assure un lien social essentiel entre générations.

Un planning mensuel est élaboré et transmis aux Villariessois et Villariessoises sur Panneau Pocket, dans la Dépêche et à nos adhérents par mail.

Le 20 novembre a eu lieu l'inauguration de l'association CLAP : balade rencontre dans la campagne suivie d'un pot et d'un moment musical animé par l'Esperluette Duo.

Le 25 novembre, nous sommes partis pour une marche dans le vignoble du Frontonnais suivie d'une dégustation de vins du terroir à la Maison des vins de Fronton.

Le 2 décembre, un après-midi nous a réunis autour des jeux de société.

Le 9 décembre en co-voiturage visite du marché de Noël à Toulouse.

Le 16 décembre : goûter de Noël, Papotage et jeux de société.

Nous nous rassemblons tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h00 à la salle de l'Âge d'or attendant de pouvoir disposer d'un local.

À travers cette association, nous souhaitons contribuer à la dynamique du village et offrir aux personnes intéressées un espace de convivialité.

VILLA-DANSE

Présidente de l'association : Mme Béatrice Morales - **05 61 09 17 85** - danse.villaries@gmail.com

L'année 2020-2021 a été encore très particulière : les cours se sont bien poursuivis au sein de la salle des fêtes de Gargas dès lors qu'ils étaient en présentiel.

Cette année a été, à nouveau, rythmée par des cours essentiellement en visios. Toutefois, certains cours ont pu être dispensés en extérieur au printemps dans la mesure où la météo nous le permettait.

Après une rentrée repoussée de quelques jours, nous avons pu débiter nos cours avec Magda, notre nouveau professeur de danse.

Magda, forte d'une grande expérience en danse classique, modern'jazz et street jazz dispense cette année 8 cours avec pour nouveauté une initiation au hip-hop.

Nos cours se déroulent les mardis et jeudis à la salle des fêtes de Gargas et le mercredi à la salle des fêtes de Bazus en atten-

dant d'intégrer de nouveau la salle des fêtes de Villariès.

Depuis septembre 2021, l'association arbore un nouveau logo dont la réalisation a été effectuée par Alicia Arbete. Nous l'en remercions beaucoup.

Aux vacances de La Toussaint, avec Magda, nous avons proposé aux adhérentes ados et adultes de partager un cours de Zumb'Jazz Halloween.

Nous espérons retrouver nos adhérents sur scène en juin 2022 pour notre gala de fin d'année.

En cette fin d'année 2021, nous avons pu à nouveau programmer un shooting photos pour chaque groupe réalisé par Hervé Portheault, aidé de notre professeur Magda en vue de la réalisation du calendrier 2022 avec la collaboration de Marc Latour et Alicia Arbete.

Merci au dévouement des membres du bureau qui permettent de faire vivre et dynamiser notre association !

Céline Latour, Vanessa Massonnié, Béatrice Morales, Marjorie Portheault, Delphine Rouanet et Vanessa Sanchez.



ASSOCIATION DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DE VILLARIÈS

Église de Villariès - Président : M. Joseph Falco - **05 61 84 93 17** ou **05 61 84 24 82** - falcojo@wanadoo.fr

L'Association a poursuivi ses activités, malgré la pandémie, et selon les consignes sanitaires. L'ouverture du Musée a été retardée de plus d'un mois, et l'assemblée générale 2020 a été reportée de Mars au 15 Octobre, suivie d'un repas, en plein air, au domaine du Ségala, pour 41 personnes, dans un cadre magnifique.

Le Musée : L'ouverture qui devait avoir lieu le 3 Avril a été reportée au 8 Mai. Nous constatons que les visiteurs forment des groupes croissants de randonneurs qui découvrent « les chemins, menant de Toulouse au Tarn ». Nous proposons des visites complémentaires comme celle du village, *ancienne Sauveté puis Bastide du XIII^{ème} siècle*, des restaurations : du Musée, des murs extérieurs de l'Église paroissiale Saint Julien, du four à pain et du poids public, et bientôt du lavoir ! Malgré la fermeture annuelle, les visites de groupes sont possibles sur rendez-vous.

Restaurations : Nous continuons les réaménagements et l'étiquetage dans les vitrines pour une trentaine d'objets restaurés grâce au Service Régional de l'Archéologie, découverts lors des différents chantiers de fouilles à Villariès, Vacquiers,



Cox, Montjoire... par l'atelier **Matéria Viva**, des témoins de la vie quotidienne et religieuse, comme la verrerie rapportée du Moyen-Orient au cours de la sixième Croisade et présentée dans deux Doctorats en Histoire Médiévale en 2020.

Le lavoir – abreuvoir : Nous avons repris les restaurations après que la mairie ait fait construire un mur de protection contre les inondations. Ces travaux ont consisté à terminer les sols dallés et à assainir l'environnement. Ils devraient être terminés en début d'année prochaine.

Le président remercie chaleureusement la Municipalité et tous les bénévoles qui ont participé à la vie de l'Association.



Remise du trophée "du nouveau Boulanger" à Alain et Armelle Doazan

Ouverture du Musée :

D'avril à septembre :

tous les samedis et dimanches de 14h30 à 18h00

Juillet et août :

tous les après-midi de 14h30 à 18h00 (fermé le lundi)

Journées Portes Ouvertes pour le vide-grenier du 8 mai et les Journées du Patrimoine !

Sur rendez-vous pour les scolaires et les groupes.

Visites guidées et gratuites pour les habitants de Villariès.

VILLARIÈS OMNISPORT PÉTANQUE

Président de l'association : M. Sébastien Boissière - **06 51 54 74 44** - petanque.villaries@free.fr

L'épidémie persistante qui touche toujours la planète et les mesures sanitaires pour l'enrayer dans nos régions a une nouvelle fois imposé aux différents organisateurs de concours de les annuler, ce qui n'a pas permis à nos adhérents de défendre les couleurs de Villariès.

Lorsque la météo le permet, nous nous retrouvons autour de parties d'entraînement pour ne pas perdre la main, mais surtout le geste, au boulodrome de Villariès, principalement le samedi ou le dimanche après-midi, mais également le soir en semaine l'été.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour faire quelques parties de pétanque dans une ambiance conviviale et festive.



La Pétanque, un sport pour tous !

COMITÉ DES FÊTES

Président de l'association : M. Éric Lauriol - **06 22 71 56 30**

Depuis la dernière soirée « Années 80 » du 7 mars 2020, les conditions sanitaires ainsi que la fermeture temporaire de la salle des fêtes pour les travaux de l'école ne nous ont pas permis d'organiser les animations que nous aurions souhaité vous proposer. Tout particulièrement notre fête de Villariès qui est le rendez-vous majeur de tous les villariessois qui aiment à se retrouver pendant ces 3 jours de fête. Après ces 2 ans d'absence, nous avons l'espoir de retrouver les habitués et rencontrer les nouveaux arrivants lors du 3^{ème} weekend de Juin que nous attendons tous avec impatience.

Malgré cette pause forcée, l'équipe de bénévoles du comité des fêtes reste mobilisée et impatiente de vous retrouver cette année. Nous vous avons concocté un programme, qui est certes minimaliste au vu de la situation, devrait nous l'espérons vous donner l'envie de nous rejoindre pour des moments festifs et remplis de convivialités.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fur et à mesure des détails de ce programme. Toute l'équipe est dans les starting blocks pour vous retrouver cette année dans les meilleures conditions possibles.

À très bientôt !

Manifestations 2022

En raison de la crise sanitaire actuelle, il se peut que certaines manifestations prévues ne soient pas maintenues.

- Samedi 12/03 : Carnaval des enfants
Soirée animée
- Dimanche 17/04 : Chasse aux œufs
- 17-18-19/06 : Fête locale
- Vendredi 18/11 : Soirée Beaujolais



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE

Président de l'association : M. Pierre Louis - **06 98 36 08 47**

L'Association de Chasse de Villariès, composée de ses 16 membres, s'emploie depuis fort longtemps à maintenir un équilibre entre les espèces.

Créée en 1972, elle est une des plus anciennes. Sous l'autorité directe du Préfet, elle regroupe les propriétaires terriens et les adhérents chasseurs ; son bureau est renouvelé tous les deux ans.

La pratique de la chasse quelques jours par an, nécessite une attention et une implication régulière toute l'année.

Décembre – Janvier : le comptage des populations de petit gibier comme la perdrix rouge et le lièvre.

Pour le lièvre, le comptage s'effectue la nuit avec un véhicule.

De décembre à juin, l'approvisionnement régulier des agrainoirs mis en place sur le territoire, aide la faune locale à se nourrir l'hiver.

Lors de cette même période, la régulation d'espèces déclarées nuisibles est réalisée par un piégeur agréé.

D'août à février, des battues sont organisées pour stabiliser les populations de grand gibier, comme le sanglier qui provoque des accidents de circulation et des dégâts importants aux cultures. L'adéquation entre une surpopulation et une inquiétante diminution de certaines espèces demande une observation régulière à long terme de notre territoire.





Une classe



La nouvelle cantine